

CODERS 05

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 26 Août 2022

A l'initiative du bureau, le Comité Directeur s'est réuni le 26 Août 2022, à 9h30
Salle des Fêtes, 05230 La Bâtie Neuve.

Etaient convoqués et présents :

Richard Mazzella	(RM)	Président du CODERS 05
Michel Fillaud	(MF)	Vice-Président et responsable formation
Daniel Bérard	(DB)	Trésorier
Dominique Marais	(DM)	Secrétaire
Henri Cirera	(HC)	Président de la RSPG
J.Pierre Castex	(JPC)	Président du BARS
Bernard Tresallet	(BT)	Président du CERS
J-Yves Bertrand	(JYB)	Président de la RSPV
Philippe Paillet	(PP)	Rédacteur « Entre Nous »
Annie Caffarel	(AC)	Invitée par RM, commission séjours

Etaient absentes et excusées :

Lydie Germain	(LG)	Présidente du CORSAGQ
Annie Maurel	(AM)	Commission formation (PSC1)

L'ordre du jour proposé par RM, MF, DB et DM a été débattu avec les conclusions et commentaires suivants :

1 – Approbation du CR de la réunion du 3 Juin 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Activités courantes dans les clubs, tour de table

RSPG / HC / DM

Activité rando pédestre normale, idem pour la marche nordique, le VTC / VAE, le tennis et le pickleball. Activités d'intérieur interrompues fin Juin (Vacances scolaires) sauf pour le tennis de table (mais une seule séance / semaine).

Deux séjours dont un en cours en Italie.

Participation au forum des associations prévue le 1^{er} Octobre 2022.

Nouvelle activité pour la saison 2023 : le Yoga

CERS / BT : Fonctionnement normal, mais assez calme

Nouveaux contacts pour adhésion saison 2022-2023. Participation au forum des associations prévue le 3 Septembre prochain.

.../...

CODERS 05

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 26 Août 2022

.../...

CORSAGQ : Pas de commentaire récent faute de représentant du club à la présente réunion.

BARS / JPC : Activité rando normale, avec 3 sorties à thème très appréciées dont une sortie géologique à Briançon. Participation au forum des associations prévue le 27 Août prochain.

RSPV / JYB : Activité rando normale avec souvent groupe de 30 participants voire plus, difficile à gérer, avec par exemple celui ou celle qui va plus vite que l'animateur et le précède.

Démarrage de l'activité « Activ ' mémoire » le 13 Septembre

Participation au forum des associations le 3 Septembre.

Assemblée Générale le 10 Octobre aux Arcades à Veynes.

Effectifs / RM (à fin Août 2022)

RSPG	CERS	RSPV	CORSAGQ	BARS	TOTAL
296	221	78	74	64	733

Progression globale de 12% vs saison précédente, principalement due à la forte augmentation du nombre d'adhérents au CERS : + 20%.

Rappel : 2018 fut une saison record avec un total 795 adhérents, dont 418 à la RSPG.

3 – Informations FFRS

3.1 – Réunion animateurs du 18.10.2022 à Carry-le-Rouet

A ce jour, seuls quelques animateurs de la RSPG (7) et de la RSPV (4 ou 5) sont partants pour cette manifestation.

Le programme de cette journée reste un peu flou. RM demandera des précisions à P.Marckt président du CORERS Paca.

Les frais de transport (minibus ?) seront remboursés par le CORERS Paca.

3.2 – Problèmes budgétaires FFRS, prix de la licence 2024

La Fédération prévoit une assemblée générale extraordinaire à Carry-le-Rouet le 19 Octobre prochain au cours de laquelle seront débattus les problèmes budgétaires liés à l'embauche de 3 salariés supplémentaires (resp. administratif / resp. assurances / resp. informatique) et à la refonte complète du système informatique (300 000 € estimés).

A l'issue de cette AGE, le prix de la licence FFRS pourrait subir une augmentation significative (+ ou – 10 €) pour la saison 2024.

.../...

CODERS 05

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 26 Août 2022

.../...

3.3 – Assurance RC, clubs et CODERS

Il est rappelé que l'assurance 2022 couvre les adhérents jusqu'à fin Septembre 2022.

Pour certains, HC par ex., une procédure précise de déclaration d'accident fait défaut.

JYB souligne la nécessité de déclarer dans les 8 jours, justificatifs indispensables aux assureurs.

BT rappelle que le président de club doit être informé de l'accident.

JPC indique que, sur le moment, il est impossible d'apprécier le niveau de gravité d'un accident ; la déclaration doit être systématique.

RM a interrogé G.Denux sur ces différents points ; attente réponse.

3.4 – Contrat d'engagement républicain

La question se pose de savoir qui doit signer ce contrat (annexe 1)

A lecture attentive, chaque § commence par « L'association ou la fondation s'engage à ... ». C'est donc au président de club (et de Comité départemental) de signer ce contrat.

Statuts club / Comité Départ. à modifier en conséquence.

4 – Situation financière du CODERS 05

4.1 – Financement des rattrapages de formation.

DB et RM remettent un ensemble de documents aux participants qui appellent les remarques suivantes :

Au 20 Août 2022, le résultat est déficitaire de 7 053 €

Ce déficit est principalement dû aux dépenses de formation, prises en charge à 100% par le CODERS pour la période 1/9 – 31/12/2021 (8412 €), tout en laissant 6 € supplémentaires aux clubs.

Un écart favorable entre prévu et réel sur certains postes (EN, fonctionnement, manifestations diverses, « non dépenses » a permis de limiter le déficit.

RM commente le résumé suivant :

Dépenses		Recettes		Ecart
Formation	24011 €	Formation	11394 €	-12617 €
Entre Nous	986	-		
Fonctionnement	2069	Fonctionnement	542	
CORERS 1€	736	Licences FFRS	10989	
Activités diverses	3265	Activités diverses	1089	
				+5564 €
Total	31067		24014	- 7053 €

.../...

CODERS 05

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 26 Août 2022

.../...

4.2 – Répartition des 45 € (-20 € FFRS)

Trois options différentes avaient été proposées lors de la précédente réunion du CoDir CODERS 05 du 3 Juin 2022.

Pour la saison 2023, le CoDir, à l'unanimité des présents, maintient cette répartition sans changement, c'est-à-dire :

Club	10
CODERS 05	14
CORERS	1

4.3 – Préparation du budget CODERS 05, saison 2023

DB / RM remettent aux participants un budget prévisionnel basé sur la répartition inchangée qui précède (voir § 4.2).

Le poste dépenses de formation reste le plus important, estimé à 15200 €, mais nettement inférieur à celui de la saison 2022 du fait que le financement opéré par les clubs aura augmenté.

Ce budget sera confirmé (voire modifié) et présenté à l'AG du 28 septembre prochain.

5 – Candidatures à la direction du CODERS 05, avenir du CODERS 05.

Rappel : extrait du CR approuvé de la réunion du 3 Juin 2022.

« Rien de nouveau pour le moment. RM et MF sont démissionnaires au 31 Août 2022.

Sauf dissolution du CODERS 05, DB et DM acceptent de rester dans leur poste de trésorier et secrétaire respectivement ».

Lors de la présente réunion, RM confirme sa décision et remet sa lettre de démission. MF déclare alors se maintenir et, en qualité de Vice-Président, d'assurer la continuité du CODERS 05.

Ce même jour 26 Août 2022, à 16h30, RM adresse un courriel aux membres du CoDir, reproduit ci-dessous intégralement :

Bonsoir,

Suite à nos discussions de ce matin portant sur le Contrat d'Engagement Républicain, je vous renvoie le document qui a été établi par la FFRS, certains ne l'ayant pas reçu.

D'autre part, je m'attendais ce matin à une « démission commune », Michel et moi devions suivre un parcours identique, c'est du moins ce que j'avais compris.

Il n'y a, paraît-il que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.

Je vous informe donc, officiellement, que je reviens sur ma décision de démissionner du poste de président du CODERS 05, et que j'irai jusqu'au bout du mandat.

Restant à votre écoute.

Amitiés sportives

Richard Mazzella

.../...

CODERS 05

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 26 Août 2022

.../...

6 – Prochaine AG CODERS 05, Mercredi 28 Septembre 2022, 9h30

6.1 – Réservation Maison de Quartier Charance matinée du 28/09

Réservation maintenant confirmée avec convention signée en bonne et due forme, sans frais de location. Dans la semaine du 19/09 DM prendra RDV pour la visite de la salle et la remise des clefs. RM prévenu, se joindra à DM.

6.2 – Convocation / Invitations

RM préparera la convocation et l'ordre du jour de l'AG début Septembre pour envoi aux clubs qui répercuteront l'info aux adhérents.

RM enverra les invitations à :

- M le Maire de Gap
- M. Antoine CTF FFRS
- M le Président du CODERS Paca, P. Marckt
- MM les anciens présidents du CODERS 05
- Le RAM (Coordonnées à fournir par JPC)

6.3 – Visuel Ppt et présentation résultat et budget 2023.

Le bureau du CODERS 05 préparera cette présentation

6.4 – Animation après AG

Fin AG prévue vers 11h30, ensuite RDV vers 12 h au « Pré de la Danse / Domaine de Charance » 1.5 km plus haut, vaste parking.

Apéritif et dessert offert par le CODERS, repas tiré du sac puis sieste, et/ou jeux de boules (challenge Roger Cordier suggéré par JYB), et/ou rando pédestre.

L'apéritif sera organisé par la RSPG ; à débattre lors de la prochaine réunion CoDir RSPG du 5 Septembre.

JYB : il peut être demandé à Alain May, ancien chef de la Sérafine à Veynes de confectionner un gâteau d'anniversaire pour les 30 ans du CODERS 05 (à confirmer)

DM verra avec la ville de Gap la possibilité d'avoir tables et chaises au Pré de la Danse.

7 - Formations en cours et prévues

Formation / recyclage PSC 1 : voir programme en annexe 2

Formation FCB : M1 / M2 : voir programme en annexe 3

Il est demandé aux présidents de club de formaliser la démission des animateurs inactifs, avec leur accord, bien entendu.

Quelques remarques :

- Pas de stages M2 ski alpin et ski de fond pour l'hiver 2022-2023. Avec la démission d'Annie Maurel / RSPG pour le ski de fond, son remplacement est compromis.

.../...

CODERS 05

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 26 Août 2022

.../...

- Le président du CODERS 04 voudrait profiter de la formation PSC1 assurée à Gap par la FFSS (FF Sauvetage et Secours). La contribution du CODERS 05 se limitera à la communication des coordonnées de la FFSS.
- O.Blervaque / CERS ayant refusé de signer la charte d'honorabilité sera rayé de la listes des animateurs. Dans quelles conditions cette charte doit-elle être signée, JPC demande un débat sur ce point lors de la prochaine réunion.
PP : il m'a semblé qu'un certain nombre de clubs s'étaient contentés d'un accord tacite de la part de leurs animateurs. A revoir lors de la prochaine réunion du CoDir CODERS 05

DB insiste sur le devoir des candidats à la formation de respecter leur engagement, les arrhes versées à l'inscription n'étant pas remboursées.

7.1 – Incident P.Rambaud / BARS / CTF / DTN

Lors d'un stage M2 RPM, P.Rambaud jugé trop lent par les instructeurs, s'est vu refuser la qualification Rando Pédestre Montagne (RPM). Il est cependant qualifié Rando Pédestre (RP).

JPC regrette de n'avoir pu discuter de cette décision, et critique le comportement du CTF, M.Anthoine. Cependant PP (témoin) ne rapporte pas de geste déplacé de la part de M.Anthoine. Bien que non présent à la rando, MF s'est entretenu avec les stagiaires et ces derniers n'ont pas signalé de geste déplacé de la part du CTF.

Il reste que la différence entre les qualifications « rando pédestre » et « rando pédestre montagne » ne portent que sur un seul point : la technicité.

Ceci ne devrait pas priver P.Rambaud d'animer pour le BARS des sorties « tranquilles ».

7.2 - Demande de J.Pontier / anim Taï-chi / RSPG

Animateur breveté Taï-chi jusqu'en 2018, né en Oct.1941, J.Pontier n'a pas renouvelé son adhésion en Sept 2018 et a démissionné de sa fonction d'animateur. Or, récemment, ce dernier souhaite reprendre du service et animer des séances de Taï-chi gym..

HC indique que la RSPG dispose actuellement de 2 animateurs Taï-chi + un nouveau en formation. A-t-on réellement besoin de cette nouvelle activité ? A discuter en réunion du CoDir RSPG.

MF précise que si oui, J.Pontier devra reprendre une licence, passer le recyclage PSC1 et se soumettre à la décision de la commission animateurs FFRS, qui jugera de la validité ou non de son ancienne qualification.

8 – Journal « Entre Nous » N° 86 Octobre 2023

PP demande la remise des articles et photos pour le 15 Septembre au plus tard.
DB confirme que la procédure d'impression et de distribution restera inchangée comparativement à celle de l'édition précédente

CODERS 05

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 26 Août 2022

.../...

.../...

9 – Questions diverses :

Indemnisation des conducteurs en co-voiturage.

HC indique que la RSPG prévoit 0.20 € par passager x km aller, chiffre récemment augmenté à cause du coût du carburant (0.15 € auparavant).

JYB, à la RSPV, selon la même règle, demande 0.15 €.

JPC précise qu'au BARS un barème est fixé sur la base de 3 passagers.

(Voir site du BARS).

BT indique qu'au CERS chaque chauffeur est indemnisé sur la base du tarif « Via Michelin » (pour l'aller et retour, véhicule de moyenne gamme) l'animateur se chargeant de faire la péréquation.

Une harmonisation est-elle possible ?

A débattre lors d'une prochaine réunion.

10 – Date prochaine réunion du CoDir CODERS 05

Vendredi 25 Novembre 2022, 9h, Salle de la Tour,
05230 La Bâtie Neuve

Président CODERS 05
Richard Mazzella

Secrétaire CODERS 05
Dominique Marais